



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180607-CCPL\_2018\_73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	38 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2018  
Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juin 2018

**SEANCE DU 7 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de juin, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des Fêtes de Villeneuve Les Cerfs.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Roland BUFFET a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON.

**Absents représentés :**

Pascal ROUGIER, François-Xavier PERRAUD, Eric GOLD.

**Secrétaire de séance :** Roland GENESTIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-73 : PROJET DE FONCTIONNEMENT DES ALSH PLAINE LIMAGNE**

**Rapporteur :** Didier CHASSAIN

Le territoire comporte une part importante de jeunes familles. La politique enfance-jeunesse tient donc une place de premier plan.

Une mission d'accompagnement a été confiée au CNFPT qui vise en outre :

- à favoriser les échanges entre les responsables des structures, l'équipe de direction et les élus
- à fédérer les équipes au sein de la communauté de communes Plaine Limagne
- à donner du sens à l'action collective et d'accompagner les changements.

Le projet de fonctionnement proposé est issu d'un travail collectif, dans le cadre de la mission d'accompagnement confiée au CNFPT. Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur ces propositions.

Deux étapes sont définies :

- une étape vise l'harmonisation du fonctionnement des ALSH Plaine Limagne dès la rentrée 2018
- une seconde étape validera l'organisation des ALSH en multi-sites (prévue lors du conseil communautaire du 18 septembre 2018) pour une application en janvier 2019.

Pour cette première étape qui vise l'harmonisation du fonctionnement des ALSH Plaine Limagne, le conseil communautaire est invité à se positionner sur les modalités de fonctionnement des ALSH Plaine Limagne en vue d'une application à la rentrée 2018/2019.

#### 1- Les périodes d'ouverture 2018/2019

- Les horaires d'ouverture

Lors des mercredis et des vacances scolaires, l'accueil se fera à la journée uniquement, de 7 h 30 à 18 h 30. Seuls les enfants scolarisés sur une semaine de 4,5 jours pourront être accueillis à la demi-journée, le mercredi, après le repas qui devra être assuré par les communes (cantine scolaire) ou les parents. Une navette sera mise en place pour transporter ces enfants scolarisés le mercredi matin à l'ALSH le plus proche, après le repas.

- Le calendrier et les lieux d'ouverture

Mercredi	Ouvertures prévisionnelles de l'année scolaire 2018/2019
Mercredi journée	ALSH Aigueperse – Effiat – Aubiat – Randan - Maringues
Mercredi après-midi	ALSH Thuret (Périscolaire assurée par la commune)

Les grands principes de l'ouverture des ALSH pour les petites vacances scolaires sont les suivants :

- Correspondant aux trois bourgs centres principaux du territoire Plaine Limagne, les ALSH d'Aigueperse, de Randan et de Maringues sont ouverts les deux semaines pour chaque période de vacances.
- Les autres ouvertures sont effectuées en alternance, en fonction des multi-sites.

Vacances	Ouvertures prévisionnelles de l'année scolaire 2018/2019
Automne	1 <sup>ère</sup> semaine : Aigueperse – Maringues - Randan. – Thuret – Aubiat – Bussièrès et Pruns + Ados 2 <sup>e</sup> semaine : Maringues – Randan – Aigueperse (ou Aubiat) – Bussièrès et Pruns Fermeture le vendredi 2 novembre 2018
Noël	Fermeture
Février	1 <sup>ère</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret et/ou Bussièrès-et-Pruns – Aubiat – + Ados 2 <sup>e</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret et/ou Bussièrès-et-Pruns
Printemps	1 <sup>ère</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret et/ou Bussièrès-et-Pruns – Aubiat – + Ados 2 <sup>e</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret et/ou Bussièrès-et-Pruns

Eté	Juillet :
	1 <sup>ère</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados 2 <sup>e</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados 3 <sup>e</sup> semaine : Aigueperse – Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados 4 <sup>e</sup> semaine : Maringues – Randan – Thuret – Aubiat + Ados
	Août :
	1 <sup>ère</sup> semaine : Maringues – Bussières-et-Pruns
	2 <sup>e</sup> semaine : Bussières-et-Pruns
	3 <sup>e</sup> semaine : Bussières-et-Pruns
	4 <sup>e</sup> semaine : Aigueperse – Bussières-et-Pruns

Les périodes d'ouverture prévisionnelles seront conditionnées par la fréquentation des sites. Une enquête nominative sera également lancée auprès des familles sur les périodes d'ouvertures actuelles afin d'aider les élus dans leurs décisions pour le calendrier d'ouverture de l'année 2019/2020. La fréquentation des ALSH sera également un facteur déterminant pour cette prise de décision.

#### 1- Les modalités d'inscription

Les périodes d'inscriptions restent inchangées (1 mois avant la date du début de l'accueil, pendant deux semaines). Pour les mercredis, l'inscription se fera au mois (sur une feuille trimestrielle). La facturation se fera après l'acte. Un logiciel commun sera instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 2- Les tarifs

Les tarifs suivants sont proposés :

Tranches	Mercredi		Vacances
	sans repas	avec repas	avec repas
< 550	3,00 €	5,50 €	5,50 €
551 à 750	4,50 €	8,50 €	8,50 €
751 à 950	6,00 €	11,00 €	11,00 €
951 à 1200	7,00 €	13,50 €	13,50 €
1201 à 1500	8,50 €	15,00 €	15,00 €
1501 à 2000	9,50 €	18,00 €	18,00 €
> 2001	11,00 €	20,00 €	20,00 €

Les réductions suivantes sont proposées :

- 50 % de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> enfant inscrit
- Forfait semaine 5 jours payé 4 jours
- Pour les familles extérieures à la communauté de communes Plaine Limagne, une augmentation de 30 % sera appliquée.
- Le tarif du mercredi sans repas sera uniquement appliqué pour les enfants scolarisés à la semaine de 4,5 jours.
- Les agents de la communauté de communes Plaine Limagne bénéficieront des mêmes conditions que les habitants du territoire communautaire (périodes d'inscription et tarifs) en fonction des places disponibles.

#### 2- Les modalités de communication

Une information spécifique sera prévue pour la rentrée 2018 et diffusée dans les écoles maternelles-primaires, les collèges, les mairies, ainsi que sur le site internet. La plaquette annuelle avec le calendrier

de l'année 2019 sera diffusée au mois de novembre dans les écoles, collèges, mairies et sur le site internet.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention):
- de valider les modalités de fonctionnement des ALSH du territoire Plaine Limagne,
  - d'autoriser le Président à exécuter la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Claude RAYNAUD

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 14/06/2018  
Le Président,

